

François Mitterrand et LE GÉNOCIDE des TUTSIS RWANDAIS

Frédéric Encel

Essayiste, professeur de relations

internationales à l'E.S.G. et

directeur de recherches à l'Institut

Français de Géopolitique.

Quelle est la part de responsabilité de la France dans le troisième grand génocide du xx^e siècle, celui perpétré au Rwanda par les

Hutus sur plus de 800 000 Tutsis en moins de 90 jours, entre avril et juillet 1994 ? Nulle, selon les conclusions sibyllines du rapport de la mission d'enquête parlementaire publiées en décembre 1998. Ecrasante au contraire, à en croire nombre d'observateurs, essayistes, journalistes, chercheurs ou membres d'ONG. Une chose est certaine : la France ne se glorifia guère au Rwanda, entre 1990 et 1994, *durée du génocide compris*. Hors de toute polémique, nous cherchons à comprendre non seulement la raison d'une politique qui s'est avérée catastrophique pour la population civile tutsie mais aussi de rétablir les responsabilités entre pouvoir civil et institution militaire.

Certains défenseurs acharnés de la position française de l'époque font mine de repousser, la main sur le cœur, l'infamante accusation selon laquelle Paris aurait *souhaité* le génocide des Tutsis. Or, aucune personne sérieuse n'a jamais proféré une telle accusation. Le problème n'est évidemment pas là. L'exigence – quasi-philosophique – que l'on peut avoir envers un pouvoir politique démocratique et rationnel est élevée. C'est à ce niveau d'exigence tout à fait légitime que doit porter la critique. La France, soutien politique et militaire du régime hutu de Juvenal Habyarimana de 1990 à 1994, pouvait-elle mécon-

naître les exactions récurrentes et sans cesse plus meurtrières commises à l'encontre des civils tutsis ? Diplomates, officiers et hommes du rang, hommes d'affaires, conseillers officiels, ecclésiastiques, journalistes, agents de renseignement, l'Elysée manquait-il à ce point de sources sur ce « nazisme tropical » (J.-P. Chrétien) ? Dans un pays de taille fort modeste et francophone, où les militants du Hutu Power menaçaient ouvertement, dans la rue, en privé ou sur les ondes, les *Inyazi* (cafards) d'extermination, l'Elysée manquait-il à ce point d'indices ?

Nous faisons porter notre interrogation sur *l'Elysée* car tous les témoignages concordent sur l'attention toute particulière qu'accordait François Mitterrand, au moins à partir du coup de force du Front Patriotique Rwandais (FPR) d'octobre 1990, à la situation rwandaise. A telle enseigne que ce fut bien la « cellule Elysée », composée notamment du père et du fils (Jean-Christophe Mitterrand), qui géra cette relation spéciale avec le pouvoir discriminatoire d'Habyarimana.¹ Ni le premier ministre Michel Rocard en 1990 lors du déclenchement de l'opération Noroît, ni le gouvernement de cohabitation d'Edouard Balladur à partir de mars 1993, et moins encore le Parlement dans les deux cas ne jouèrent de rôle actif dans cette relation.² On sait à quel point le Président Mitterrand poussa loin l'interprétation gaullienne de la constitution quant au « domaine réservé du président », notamment s'agissant des affaires africaines, et, à sa décharge, notons que ses prédécesseurs et successeurs en firent et en feront de même.

La politique mitterrandonne

Bien plus que sa pratique, c'est le fond de la politique mitterrandonne qui s'avère calamiteuse : ainsi, comment expliquer ces liens entretenus au plus haut niveau pendant le déroulement du génocide avec le gouvernement intérimaire qui le perpète ? Comment comprendre que le 27 avril 1994, soient plusieurs semaines après que « l'ouragan de mort » (G. Prunier) ait commencé à s'abattre sur les Tutsis, le président Mitterrand reçoive à l'Elysée le ministre rwandais des Affaires étrangères, Jérôme Bicomumpaka, et le chef du parti extrémiste hutu CDR, Jean-Bosco Barayagwiza ? Etait-ce pour les sermonner et exercer des pressions afin que cessent les massacres ? Dans ce cas, elles furent manifestement inefficaces puisque les tueries se poursuivirent à un rythme effréné pour ne s'interrompre que neuf semaines et 600 000 tués plus tard, et seulement grâce aux armes du FPR. Or, avancer que Paris ne disposait pas des moyens d'agir sur le gouvernement génocidaire relève de la naïveté ou la malhonnêteté intellectuelle, puisqu'un simple appel téléphonique de Bruno Delaye, le Monsieur Afrique de l'Elysée, permet d'empêcher le massacre de 580 réfugiés de l'hôtel Mille-Collines...³ On pourrait ajouter

que plusieurs années durant, les acteurs directs du génocide ont pu voyager librement en France, y compris après la création du Tribunal pénal international d'Arusha, dès novembre 1994.

Mais le plus consternant est peut-être ailleurs : sur quelle base politique rationnelle le chef de l'Etat s'impliqua autant et aussi dangereusement ? Quels intérêts supérieurs de la France défendait le président ? De quel poids objectif pesait le régime militaire déclinant de Kigali pour le prestige, le rang ou la puissance de la France ? Aucun. Le Rwanda n'est alors qu'un confetti de l'ancien empire colonial belge, enclavé, loin des routes terrestres et maritimes primordiales, préservé de toute menace d'une Union soviétique agissante et dépourvu de la moindre ressource stratégique... Certes, le voisinage immédiat comprenait le Zaïre géologiquement richissime, mais Paris avait amplement de quoi le défendre en cas de menace réelle. En vérité, lorsque Habyarimana aux abois face au FPR implore le soutien de Mitterrand, ce dernier entretient un double fantasme : d'une part la répétition du « coup de Fachoda » (1898), d'un plan anglo-saxon constamment réactivé pour évincer la France et la francophonie (le FPR lance ses attaques depuis l'Ouganda anglophone) ; d'autre part le parallèle avec la Révolution française et ces « nobles arrogants », en l'espèce les Tutsis exilés, nostalgiques de l'ancienne monarchie du Mwami, qui tentent de récupérer par la force leurs privilèges sur les humbles, ces paysans hutus constituant la masse du « peuple réel »...⁴ Fantasme de la main omniprésente de l'Amérique, fantasme « progressiste » de la défense des modestes locaux contre les nantis sur le retour. Qu'un chef d'Etat favorise de façon pragmatique les intérêts nationaux – y compris au risque ou au détriment de certaines populations civiles –, voilà qui n'introduit rien de neuf sous le soleil des relations internationales. Mais ce réalisme logique confine à « l'erreur criminelle » (B. Kouchner) lorsque la défense d'intérêts objectifs laisse place à des représentations délirantes et autres « mythes » (C. Coquio) impliquant le soutien direct ou indirect à un régime génocidaire.

La responsabilité du niveau politique

Deuxième réflexion : dans une démocratie qui se respecte - et la France en est une, authentique - le politique prime le militaire. En matière de sécurité nationale et d'affaires politiques et militaires étrangères, l'exécutif décide (le cas échéant le législateur légifère), et l'armée met à exécution. Faire porter le chapeau de tout ou partie de la tragédie rwandaise de 1994 à l'armée française, dont des éléments ont connu une proximité d'armes avec de futurs génocidaires en 1990-93, n'est pas honnête. C'est non seulement dispenser et – en l'es-

pèce – dédouaner le pouvoir politique de ses responsabilités, mais encore jeter une suspicion morale sur l'ensemble de l'institution militaire. Par exemple, l'évacuation précipitée de l'ambassade de France le 9 avril 1994, « une honte » (G. Prunier), s'est effectuée de manière sélective : des personnels tutsis de l'ambassade sont laissés à leur sort tragique – déjà évident en cet instant – tandis que des dignitaires du régime – dont la veuve Habyarimana et ses frères – sont exfiltrés en priorité vers la France. Croit-on sérieusement que de tels choix ont pu s'opérer à un échelon militaire subalterne plutôt qu'au sommet du pouvoir politique ? De même, l'armée française aurait-elle pu, en plein génocide, (tenté de) stopper les bourreaux ? Certes pas, puisque les troupes composant l'opération *Norôit* avaient quitté le sol rwandais en décembre 1993. Allons plus loin. Au cours de la très controversée opération *Turquoise* de juin-août 1994, des officiers ont peut-être failli à sauver des vies humaines, comme les en accusent plusieurs rescapés et les en soupçonnent des journalistes français et belges de renom. Sur les cas précis dont elle a été saisie, la Justice tranchera. Mais il convient une fois de plus de revenir en amont pour poser froidement cette question cruciale : sauver des vies – et notamment des vies tutsies – était-ce bien l'ordre de mission qu'on avait assigné aux militaires de *Turquoise* ? La vocation claire et précise de cette expédition dotée d'avions de combat, de blindés et d'artillerie lourde était-elle réellement humanitaire ?... *Voire*. De bons connaisseurs de l'armée française ont pu évoquer par ailleurs une « mémoire jaune » (G. Périès/D. Servenay), des techniques éprouvées de « guerre contre-révolutionnaire » enseignées à des Hutus rwandais qui en feraient par la suite le pire usage. Tout cela a existé mais, poussant la logique jusqu'à l'absurde, faudrait-il reprocher à l'armée française d'avoir tenté de se montrer... efficace ? Dès lors que le chef des armées en titre et en exercice, c'est à dire le président de la République, ordonne à ses chefs d'état-major de déployer un soutien logistique militaire au profit du régime Habyarimana contre ses ennemis du FPR – lesquels sont supposés disposer de nombreux relais et alliés au sein des civils tutsis rwandais – quelle alternative pour ces généraux à l'obéissance et au succès ? Mitterrand, et son entourage partageant ses lubies, savaient l'ampleur et la nature du soutien prodigué, des risques pour les civils tutsis. C'est leur responsabilité qui est engagée devant l'Histoire, et non celle de l'institution militaire française.

Le déni du génocide

Reste un combat, fondamental. Bien plus rapidement qu'après la Shoah, plus pernicieusement aussi, une forme de négationnisme s'est développée en France quant au génocide tutsi, pourtant reconnu par l'ONU dès mai 1994. Il ne s'agit

évidemment pas pour ses tenants de remettre en question des tueries qui se sont produites pratiquement en mondovision, mais d'avancer la thèse du *double génocide* : puisque des dizaines de milliers de Hutus en fuite ont eux aussi péri du choléra (Goma, été 1994) ou d'actions de représailles du FPR parvenu au pouvoir, pourquoi insister sur le seul malheur des Tutsis ? Or, s'il y eut deux génocides, au fond, il n'y en eut aucun...

Cette écoeurante relativisation d'un génocide par le dévoiement de son sens a prévalu chez François Mitterrand dès le sommet franco-africain de Biarritz, en novembre 1994, soit à peine le cataclysme passé, et encore jusqu'en 2002 au moins au plus haut niveau de la diplomatie française.⁵ Fort heureusement, ces dernières années, seuls d'anciens inconditionnels de feu l'ancien chef de l'Etat et un journaliste en quête de scandale s'agrippaient encore à ce positionnement indigne. Gageons que le nouveau président français – flanqué d'un ministre des Affaires étrangères ayant fait montre d'un courage et d'une honnêteté intellectuels rares sur le dossier rwandais – saura rompre avec une posture mitterrandienne qui aura constitué un véritable *navfrage moral*, avec pour traduction suprême cette sentence effrayante de la part d'un président en exercice de la République française : « *Dans ces pays-là, un génocide, ce n'est pas trop important* »...⁶

bibliographie introductive

Assemblée nationale, *Rapport de la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda*, 1998.

Braeckman Colette, *Rwanda, histoire d'un génocide*, Fayard, 1994.

Brauman Rony, *Devant le mal. Rwanda, un génocide en direct*, Arléa, 1994.

Coquio Catherine, *Rwanda, le réel et les récits*, Belin, 2004.

Chrétien Jean-Pierre, *L'Afrique des Grands Lacs*, Champs Flammarion, 2000.

– *Les médias du génocide* (coll.), Karthala, 1995.

Coquio Catherine, *Rwanda. Le réel et les récits*, Belin, 2004.

Dallaire Roméo, *J'ai serré la main du diable*, Libre expression, 2004.

Gouteux Jean-Paul, *La Nuit rwandaise*, L'Esprit frappeur, 2002.

Hatzfeld Jean, *Dans le nu de la vie*, Seuil, 2000.

Une saison de machettes, Seuil, 2003.

La stratégie des antilopes, Seuil, 2007.

Nations-Unies/Conseil économique et social, Rapport sur la situation des Droits de l'Homme au Rwanda soumis par le Rapporteur spécial M.-R. Degni-Ségui, New-York, 11/11/1994.

Périès Gabriel & Servenay David, *Une guerre noire*, La Découverte, 2006.

Prunier Gérard, *Rwanda, le génocide*, Dagorno, 1999.

Saint-Exupéry (de) Patrick, *L'Inavouable. La France au Rwanda*, Les Arènes, 2004.

Sénat de Belgique, *Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur les événements du Rwanda*, 1997.

UEJF : *Rwanda, pour un dialogue des mémoires* (collectif), préface de Bernard Kouchner, Albin Michel, 2006.

A noter aussi quatre dossiers réalisés par des périodiques :

« La dimension politique du génocide au Rwanda », *Hérodote* (trimestriel) n° 72-73, automne 1994, et « Géopolitique d'une Afrique médiane », *Hérodote* n°86-87, 1997.

« Frères arméniens, frères tutsis, frères humains », *L'Arche* (mensuel du judaïsme français), avril 2004.

« Spécial Rwanda », *L'Essentiel des relations internationales* (bimestriel), avril-mai 2007.

notes

1. Sous ce pouvoir et depuis la « Révolution sociale » de 1959 – outre qu'ils subissent périodiquement spoliations et massacres locaux – les Tutsis sont exclus des administrations et, bien entendu, de l'armée, soumis de surcroît à un *numerus clausus* à l'école et à l'université et à diverses mesures vexatoires.

2. Mal à l'aise vis à vis de l'implication massive autant que douteuse de l'Elysée auprès du régime Habyarimana, le premier ministre Edouard Balladur semble même avoir refusé de cautionner l'idée de parachuter des troupes sur Kigali en plein génocide, destinées pour l'Elysée non à stopper celui-ci mais bien... l'avancée du FPR !

3. J.-P. Gouteux, *La nuit rwandaise*, L'esprit frappeur, 2002, p. 217.

4. Pour un peu, on aurait pu ajouter le couplet de la « terre qui ne ment pas » ! Du reste, à y regarder de près, la concomitance avec la politique balkanique de François Mitterrand est stupéfiante : homme de 1919 avec sa politique ultra pro-serbe, censée juguler une Allemagne réunifiée, il démontra dans sa politique rwandaise qu'il était aussi celui de 1898 avec le complexe de Fachoda ! Dans les deux cas (mais plus encore dans le second), on plongeait entre 1990 et 1995 dans des schémas de pensée archaïques et fantasmatiques ; comment pouvait-il ignorer que la majorité des Tutsis exilés, tout comme ceux de l'intérieur, étaient... francophones et non anglophones ?

5. A ce comble, le Rwanda n'est pas invité et, de longs mois encore, le président français bloquera toute aide européenne au nouveau régime parvenu sur une terre d'apocalypse.

6. François Mitterrand, cité par Patrick de Saint-Exupéry dans sa préface au livre de l'africaniste Gérard Prunier, *Rwanda : le génocide*, Dagorno, 1999.